



PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIER Radie?

Par khouzami

Bonjour,
Un PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS figure sur le RELEVÉ DES FORMALITES d'un bien que je compte acheter. Il date de 2012. Plusieurs ordres figurent apres celui la.

Comment je peux savoir si ce privilege est radie ou non?

Bien a vous,

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous le saurez en demandant un état hypothécaire.
Il n'y a lieu de s'inquiéter que si le montant des sûretés inscrites est supérieur au prix d'achat.

Par khouzami

Bonjour,

Merci bien de votre reponse.

J'ai bien un etat hypothecaire.

En 2012, il y'a un ordre de vente et un ordre de PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS (credit de la banque).

En 2020, il y'a un deuxieme ordre de vente. Est ce que ca veut dire que le PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIER n'est plus d'actualite?

Je vais essayer de vous envoyer le document.

Merci encore,